

Demande de remboursements



Politiques de modification, d'annulation et de remboursement

En cas de modification des semaines de camp de la part du client :

- Des frais d'administration de 10\$ par semaine modifiée vous seront chargés automatiquement lors de toute modification après la journée de l'inscription.

En cas d'annulation de la part du client :

- les frais de gestion (10\$), de carte de membre (15\$) et de chandail (10\$) ne sont pas remboursables.
- Les frais du camp seront remboursés à 100% dans le cas d'une annulation à plus de 61 jours avant le début de la première semaine du camp de l'enfant.
- Les frais du camp seront remboursés à 50% dans le cas d'une annulation entre 31 et 60 jours avant le début de la première semaine du camp de l'enfant.
- Les frais du camp ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation à 30 jours et moins avant le début de la première semaine du camp de l'enfant.

En cas d'annulation de la part du client pour des raisons médicales :

- Les frais du camp seront remboursés à 90% au prorata des journées annulées, à l'exception des frais de gestion, de carte de membre et du chandail qui sont non remboursables.
- Seul un billet signé par un médecin spécifiant une raison médicale ne permettant pas à l'enfant de suivre le camp sera accepté.

En cas d'annulation de la part du CCSE Maisonneuve :

- Les frais de camp seront remboursés à 100%.
- Si tout le camp de jour de l'enfant est annulé, les frais de gestion, de chandail et de carte de membre seront remboursés à 100%.
- Dans une situation où l'enfant serait renvoyé du camp suite à un mauvais comportement, les frais de camp, de gestion, de carte de membre et de chandail ne sont pas remboursables.

Procédure pour demander un remboursement :

- Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit (vous retrouverez le formulaire prévu à cet effet au bureau du secteur enfance ou sur notre site internet du CCSE Maisonneuve).
- Remettre le formulaire au bureau du secteur enfance ou l'envoyer par la poste au 4375, Ontario Est, Montréal, Qc, H1V1K5.
- La date de réception du formulaire fait foi pour le calcul des demandes de remboursements. Le remboursement sera effectué dans les 30 jours suivants la réception de la demande. Vous recevrez un appel lorsque celui-ci sera prêt et vous pourrez passer le chercher à la réception du CCSE Maisonneuve.

Aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence au cours d'un séjour.

Renseignements personnels

- Nom du participant (enfant) : _____
*Nom de la personne à qui nous devons émettre le remboursement : _____
- Téléphone : _____ - Adresse : _____
- Ville : _____ - Code Postal : _____

Renseignements sur l'activité

Inscrivez pour quelle(s) semaine(s) vous demandez un remboursement.

Nombre de semaines : _____
Semaine # ____ du _____ au _____ Semaine # ____ du _____ au _____
Semaine # ____ du _____ au _____ Semaine # ____ du _____ au _____
Semaine # ____ du _____ au _____ Semaine # ____ du _____ au _____
Semaine # ____ du _____ au _____ Semaine # ____ du _____ au _____

Par souci d'amélioration constante de nos services, nous vous demandons d'indiquer la raison pour laquelle vous demandez un remboursement. Prenez note que peu importe la raison, elle sera acceptée en autant qu'elle respecte les conditions de remboursement en vigueur.

Renseignements sur le remboursement

- Je souhaite être remboursé par chèque.
 Je souhaite que ce remboursement soit crédité à mon compte afin de pouvoir utiliser le montant pour une autre inscription au CCSE Maisonneuve **durant l'année en cours**. Les crédits inutilisés seront remboursés en décembre.

Date : _____

Signature : _____

Réservé à l'administration

Reçu par : _____ Date : _____ Heure : _____

Demande traitée par : _____ Date : _____

% à rembourser : _____ Frais administratifs : _____ Montant total remboursé : _____